

Pas d'avenir sans la chimie et les sciences de la vie

Livre blanc 2009 de essenscia wallonie,
la fédération de la chimie et des sciences de la vie



essenscia
wallonie

where chemistry meets life sciences

Avant propos

Avec ses quelque 200 entreprises, l'industrie wallonne de la chimie et des sciences de la vie constitue un véritable pilier pour l'économie de la Région.

Elle rassemble des implantations industrielles de pointe, des centres de recherche internationaux ainsi qu'un important tissu de PME innovantes dans la chimie de base, la pharmacie, le pétrole et la transformation de plastiques. Son développement est donc indispensable pour assurer la croissance de la Wallonie.

Les entreprises du secteur recherchent et fabriquent également des produits qui fournissent des solutions aux défis du réchauffement climatique et du développement durable. Dans une économie mondiale de plus en plus globalisée, le rôle de la chimie et des sciences de la vie ne cessera de grandir au cours des prochaines années.

Il est donc essentiel, avec la collaboration des autorités, de renforcer la compétitivité des infrastructures existantes. Et il faut aussi augmenter l'attractivité de notre Région en matière de R&D et de nouveaux investissements.

En effet, plusieurs facteurs structurels risquent de compromettre la pérennité et le développement de nos entreprises s'ils ne sont pas rapidement pris en compte.

Dans ce contexte, nous souhaitons attirer l'attention sur **cinq enjeux fondamentaux pour notre secteur** :

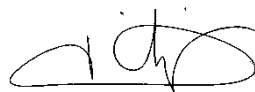
- **Le soutien à la R&D et à l'innovation**
- **La réduction des coûts salariaux**
- **La qualité de l'enseignement des sciences**
- **Une politique énergie et climat adaptée aux spécificités de notre secteur**
- **Une réglementation équilibrée**

Ce « Livre blanc 2009 » reprend l'état de la situation dans l'ensemble de ces matières et détaille nos principales préoccupations.

Il n'y a pas d'avenir sans la chimie et les sciences de la vie, ni pour la Wallonie, ni pour la Belgique, ni pour l'Europe et le monde entier. Que cette conviction nous aide, ensemble, à déplacer des montagnes et construire un avenir plus durable.



Bernard Broze
Administrateur délégué
essenscia wallonie



Pascal Lizin
Président
essenscia wallonie

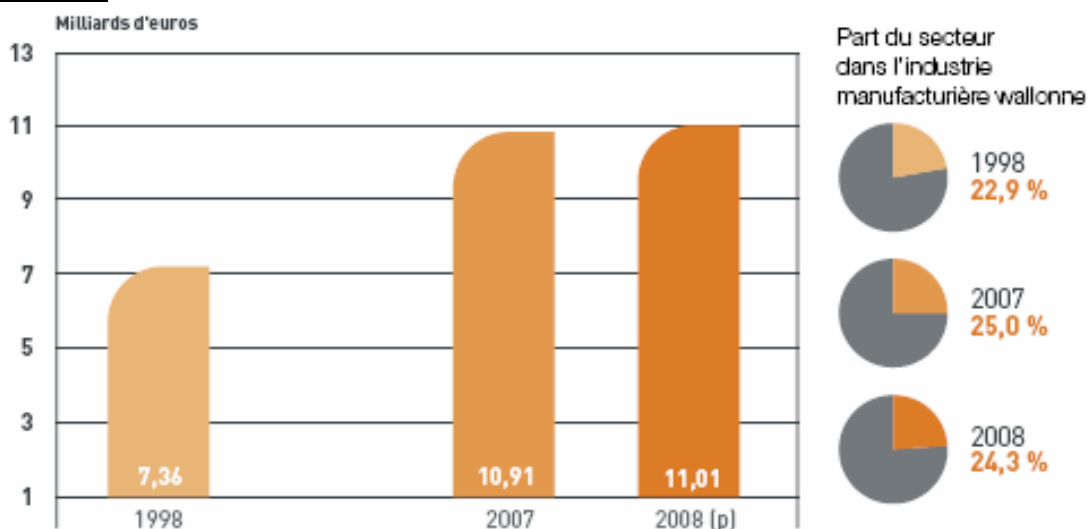
Le livre blanc 2009 de l'industrie chimique et des sciences de la vie en Wallonie

1. Les chiffres-clés du secteur en Région wallonne.....	4
1.1 Economie	4
1.2 Emploi.....	6
1.3 R&D	8
1.4 Energie.....	9
1.5 Environnement.....	10
2. Les thèmes importants pour le secteur	11
2.1 Politique économique et développement durable	11
2.2 Coût du travail.....	13
2.3 R&D	14
2.4 Aides et fiscalité	15
Pression fiscale	15
Incitants financiers.....	16
2.5 Energie et climat	17
Prix de l'énergie.....	17
Quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES)	18
Les accords de branche « Energie-GES »	19
2.6 Mobilité.....	21
2.7 Enseignement.....	22
Enseignement obligatoire général	22
Enseignement technique et professionnel.....	23
Enseignement supérieur (hautes écoles & universités).....	24
2.8 Formation professionnelle.....	25
2.9 Environnement.....	26
2.10 Prévention des risques d'accidents majeurs.....	28
2.11 Politique de sécurité des produits	29

1. Les chiffres-clés du secteur en Région wallonne

1.1 Economie

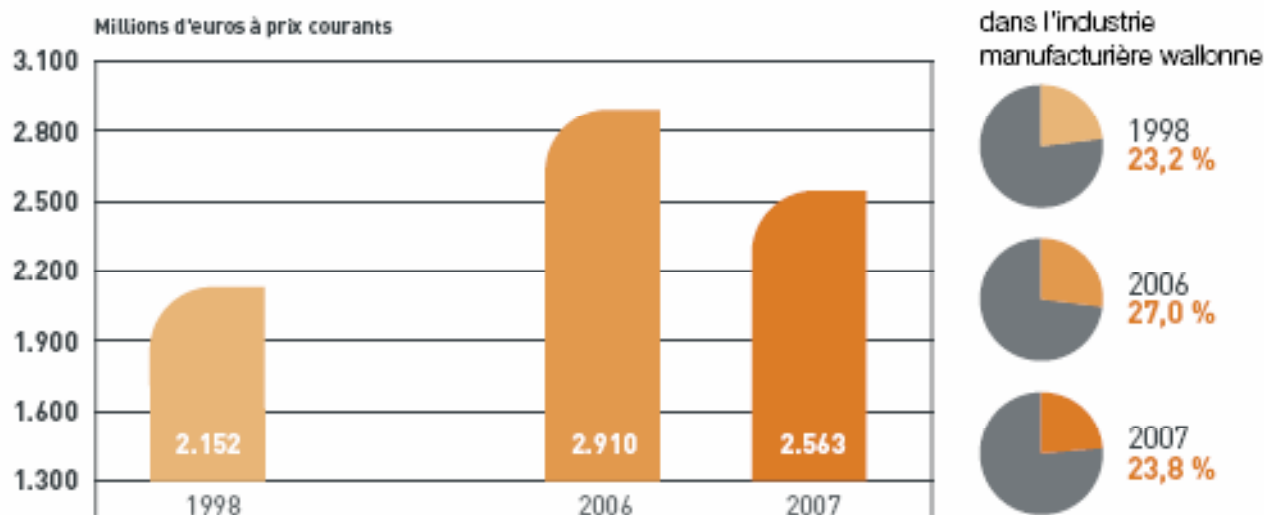
Chiffre d'affaires



Source : INS selon les déclarations à la TVA (enquête mensuelle et trimestrielle), données régionalisées. (p) = chiffres provisoires

En 2008, le secteur chimique et des sciences de la vie wallon a généré **11,01 milliards d'euros** de chiffre d'affaires, ce qui constitue 20% du chiffre d'affaires belge total du secteur chimique et des sciences de la vie et **24,3% du chiffre d'affaires total de l'industrie manufacturière en Wallonie**.

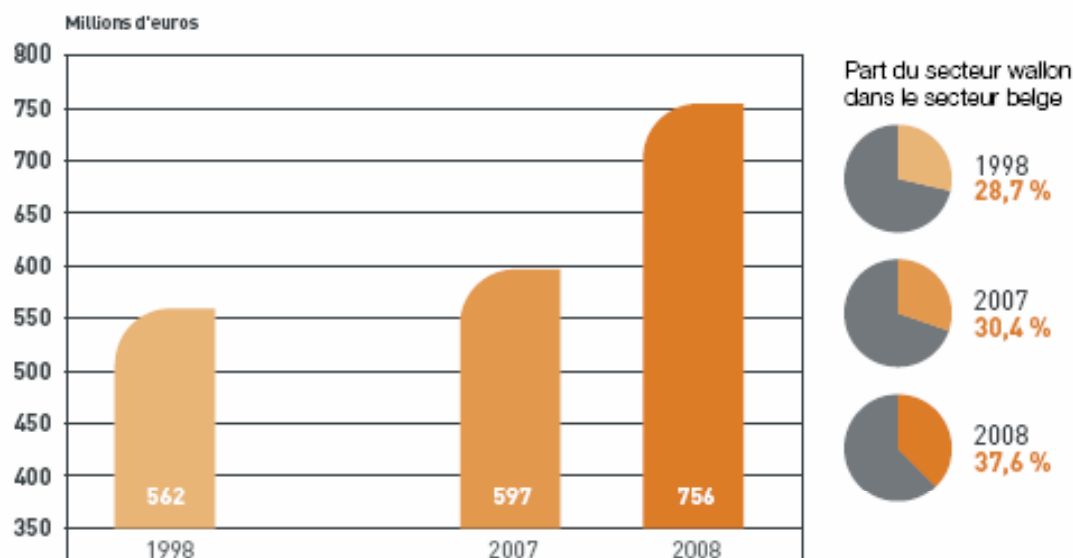
Valeur ajoutée



Source : BNB selon les comptes régionaux ESR1995 - Valeur ajoutée brute au prix de base, à prix courants.

La valeur ajoutée créée par le secteur chimique et des sciences de la vie wallon s'est accrue de 4% en 2007. Elle s'élève à **2,56 milliards d'euros**, ce qui représente près d'un **quart de la valeur ajoutée totale de l'industrie manufacturière wallonne**.

Investissements

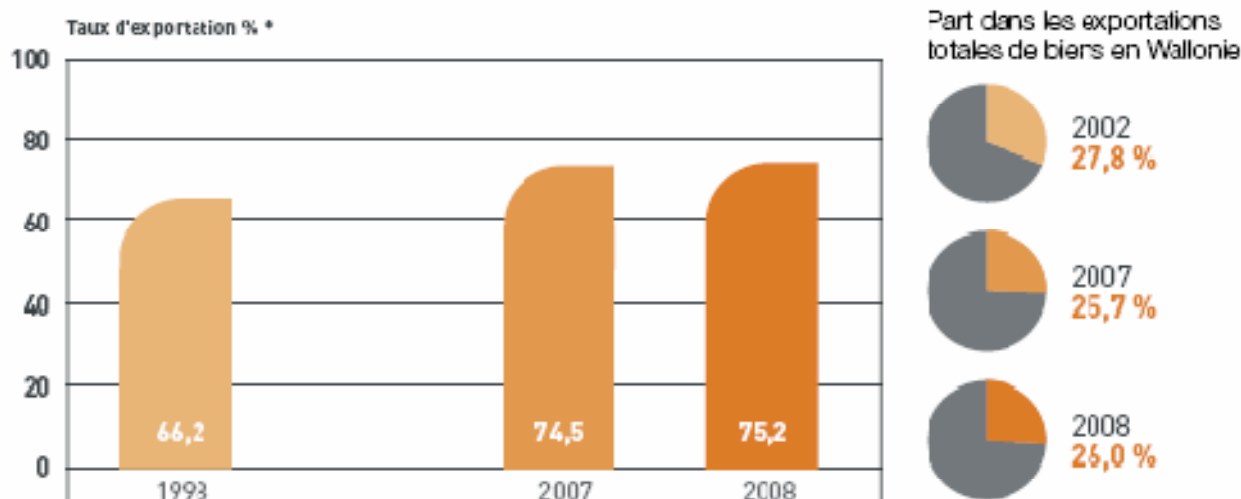


Source : INS selon les déclarations à la TVA.

Les investissements du secteur chimique et des sciences de la vie en Région wallonne atteignent, en 2008, **756 millions d'euros**, soit une hausse de 26% par rapport à 2007. Les investissements du secteur en Région wallonne représentent plus de 37% des investissements totaux du secteur chimique et des sciences de la vie belge contre 30% en 2007.

A noter aussi que plus de 50% des investissements directs étrangers dans le domaine industriel sont à mettre au compte de l'industrie chimique et des sciences de la vie

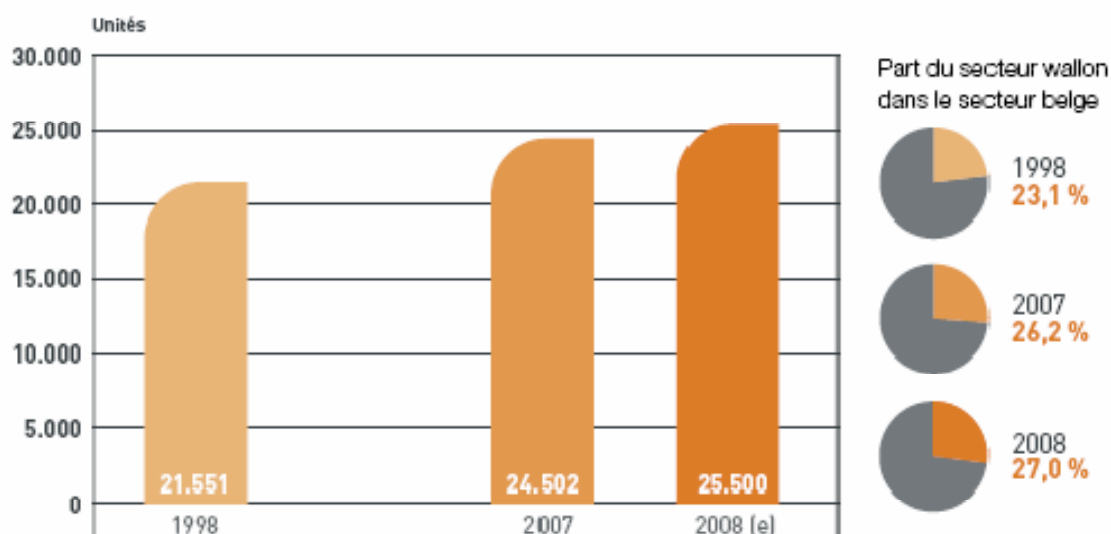
Commerce international



*Source : INS selon les déclarations à la TVA. **Source : BNB, selon le système harmonisé, nomenclature combinée 28-40, selon le concept national.

En 2008, le **taux d'exportation** du secteur chimique et des sciences de la vie wallon était de **75,2%** (74,2% au niveau de la Belgique). Les exportations du secteur chimie et sciences de la vie représentent **un quart du commerce extérieur wallon**. Le **solde de la balance commerciale** des produits chimiques wallons a atteint **5 milliards d'euros**, soit une contribution de 40% au solde de l'ensemble de la Région wallonne.

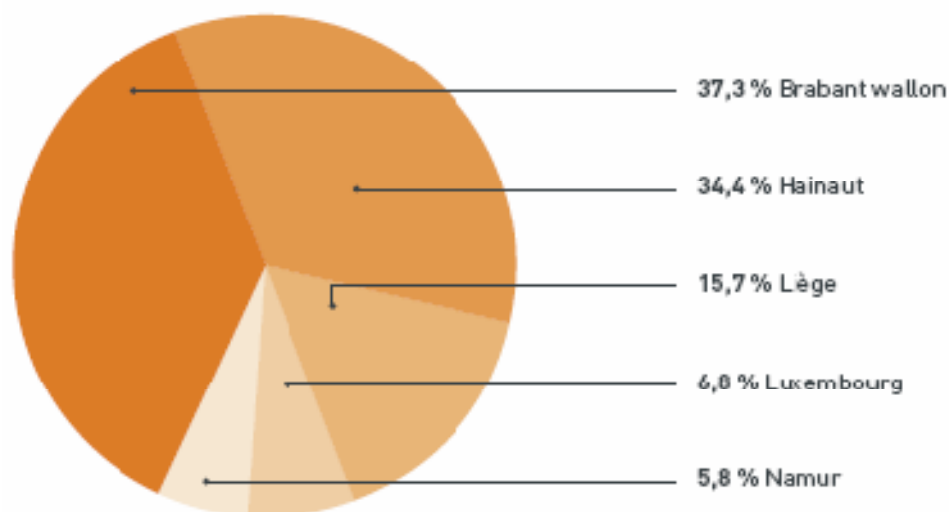
1.2 Emploi



Source : ONSS - Statistiques décentralisées. Pour 2008, estimations sur base des statistiques centralisées. (e) = estimations.

L'emploi direct a augmenté de quelque 4% en 2008 et s'élève à **25.500 unités**. Plus du quart des emplois du secteur chimique et des sciences de la vie belge se trouvent donc en Région wallonne. En outre, **un emploi direct génère environ 1,6 emploi indirect**, soit 40.000 en Région wallonne, notamment chez les fournisseurs, les entreprises de services et les sous-traitants.

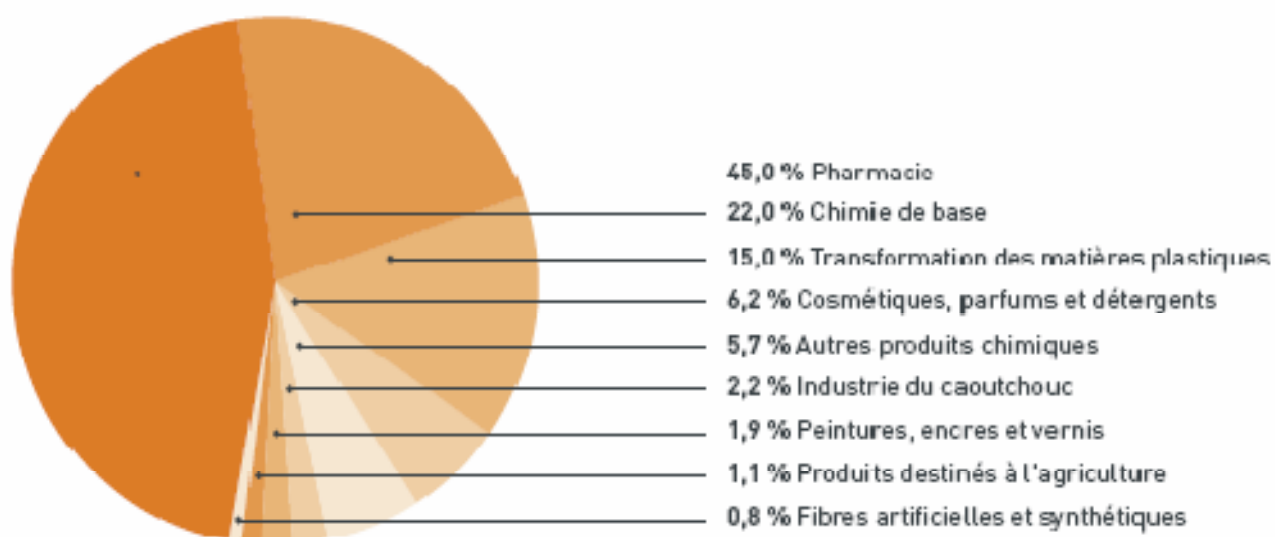
Emploi par province



Source : ONSS, statistiques décentralisées, 4ème trimestre 2007.

Les centres de gravité de l'emploi du secteur, en Région wallonne, se trouvent **dans le Brabant wallon** (produits pharmaceutiques) **et le Hainaut** (chimie de base). Ces deux provinces contribuent à elles seules plus de 70% de l'emploi total comptabilisé par le secteur en Wallonie.

Emploi par activité

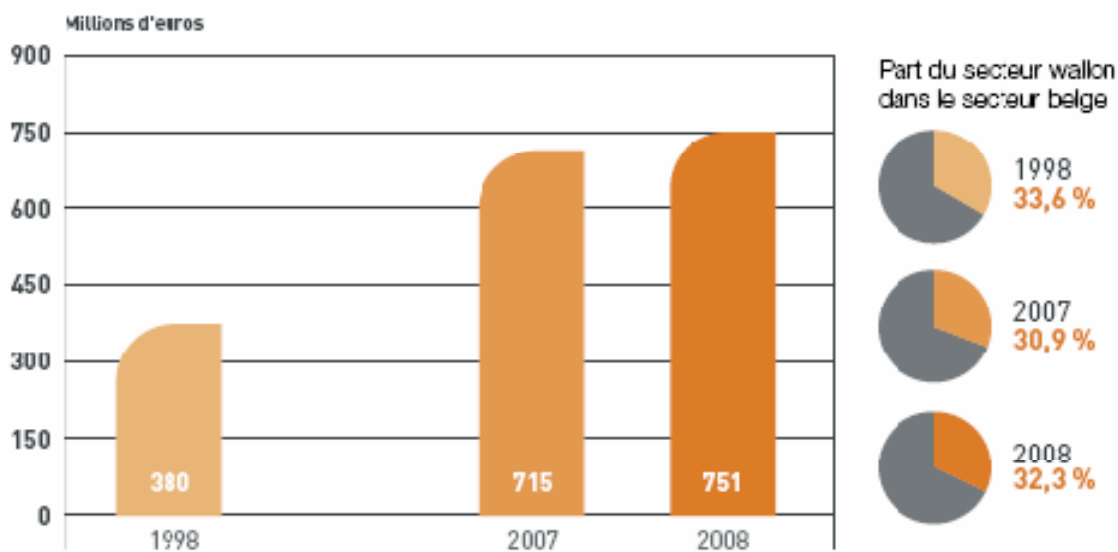


Source : ONSS - statistiques décentralisées, estimations sur base des statistiques centralisées.

Plus de la moitié de l'activité du secteur en Région wallonne se concentre **dans la parachimie**, c'est-à-dire les médicaments, vaccins, produits chimiques élaborés, cosmétiques et autres produits à haute valeur ajoutée. Viennent **ensuite la chimie de base et la transformation des matières plastiques**.

1.3 R&D

Les sciences de la vie et la chimie plus que jamais les moteurs de l'innovation wallonne

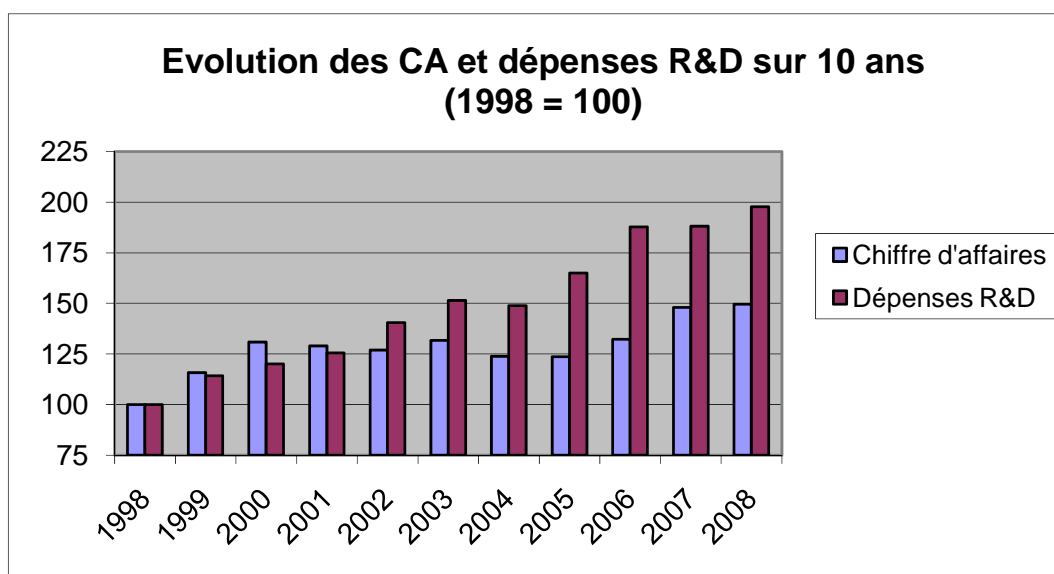


Source : assenscia - entreprises affiliées.

Les entreprises du secteur de la chimie et des sciences de la vie sont celles qui investissent le plus en R&D en Région wallonne. Les **751 millions d'euros** qu'elles y ont consacrés en 2008 représentent **près de la moitié des dépenses privées wallonnes en R&D** (pharmacie & biotech : 34% ; chimie (hors pharmacie) : 12,5% en 2005). C'est proportionnellement deux fois plus que le propre poids économique du secteur dans l'industrie manufacturière régionale. Les entreprises wallonnes contribuent à plus de 30% des dépenses R&D totales du secteur chimique et sciences de la vie en Belgique.

Ces investissements ont généré de nombreux emplois hautement qualifiés (près de 3.000) et font de la Wallonie un acteur-phare dans une série de domaines de pointe : biotechnologies, pharmacie, polymères, nanotechnologies...

Ces dépenses en R&D représentent environ **6,8% du chiffre d'affaires** du secteur wallon des sciences de la vie et de la chimie (pour rappel, 11,01 milliards d'euros de chiffre d'affaires 2008). Le ratio dépenses R&D / chiffre d'affaires est en augmentation continue depuis dix ans (cf. graphique ci-après).



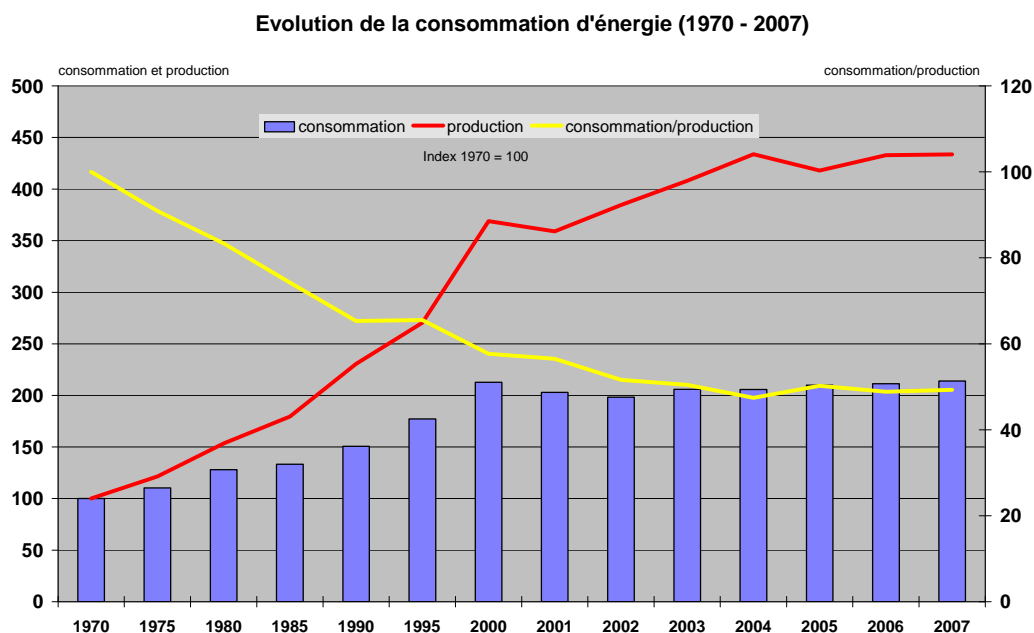
1.4 Energie

En 2008, le secteur wallon de la chimie et des sciences de la vie a consommé environ **43 pétajoules primaires (PJp)**. Cette consommation s'élevait à 37,3 PJp en 1990 et a atteint un maximum d'environ 53 PJp vers 1999.

En décomposant la consommation d'énergie primaire¹ par vecteur énergétique, on constate l'importance de **l'électricité et du gaz naturel, qui se partagent plus de 97% des besoins en énergie** du secteur. Les combustibles fossiles liquides (LPG, Gasoil et fuel) représentent, quant à eux, moins de 2% de la consommation primaire totale. Ces combustibles fossiles sont principalement utilisés pour le chauffage des locaux là où le gaz naturel n'est pas encore accessible.

L'électricité et le gaz, en particulier, représentent **en moyenne 30% du prix de revient des produits de la chimie de base**, voire plus pour des produits comme le chlore ou l'ammoniac où l'on atteint jusqu'à 80%. Conscientes de l'importance de la facture énergétique pour leur compétitivité, les entreprises du secteur ont, depuis longtemps déjà, investi dans des mesures d'économie d'énergie et dans des procédés moins consommateurs d'énergie.

Le graphique ci-après illustre l'évolution de la consommation totale en énergie ainsi que la production de l'industrie chimique belge depuis 1970 (indice = 100).



Au cours de la période étudiée (1970-2007), la production a fortement augmenté (+ 430%) alors que la consommation d'énergie ne s'est accrue que de 160%. Cela signifie que, en 2007, la fabrication des produits chimiques nécessite deux fois et demi moins d'énergie qu'en 1970. Autrement dit, **l'intensité énergétique² du secteur a diminué de plus de 60% au cours des 37 dernières années**. Cette diminution est essentiellement due à une **meilleure efficacité énergétique des processus de production**, mais également à des changements dans la gamme des produits fabriqués.

¹ Énergie primaire = énergie initiale nécessaire à la génération des énergies secondaires telles que l'électricité.

² Intensité énergétique = consommation totale en énergie primaire / production, à ne pas confondre avec la consommation spécifique qui représente la consommation en énergie primaire par tonne de produit.

1.5 Environnement

Le secteur de la chimie et des sciences de la vie s'est engagé, depuis bientôt trente ans, dans une **amélioration continue de ses performances environnementales**.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ainsi, en 2005, les investissements de la chimie et des sciences de la vie en matière d'environnement étaient estimés à environ **un quart de ses coûts d'investissements totaux**. Outre qu'elle a développé de nouvelles technologies et produits pour répondre aux défis du développement durable, **la chimie a considérablement réduit ses émissions**.

A titre d'exemples, on constatera l'évolution :

- Des **émissions de CO₂**, à production constante (cf. partie Energie) ;
- Des **polluants acidifiants**, en regard des tendances de la production ;

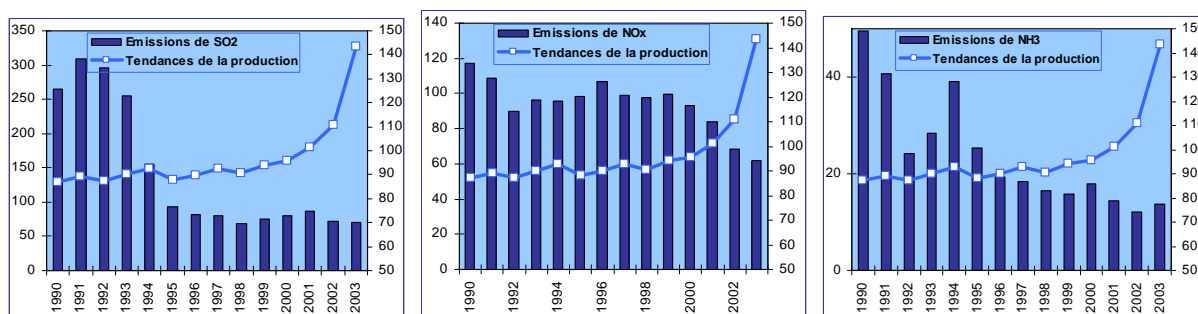


Figure 1.- Evolution des émissions de SO₂, NO_x et NH₃ et des tendances de la production (1995-2002).

Source : MRW – DGRNE inventaire CORINAIR 2005 et IWEPS sur la base des données de l'Institut National de Statistiques, 2005.

- De la **charge polluante des eaux déversées** en fonction du milieu récepteur.

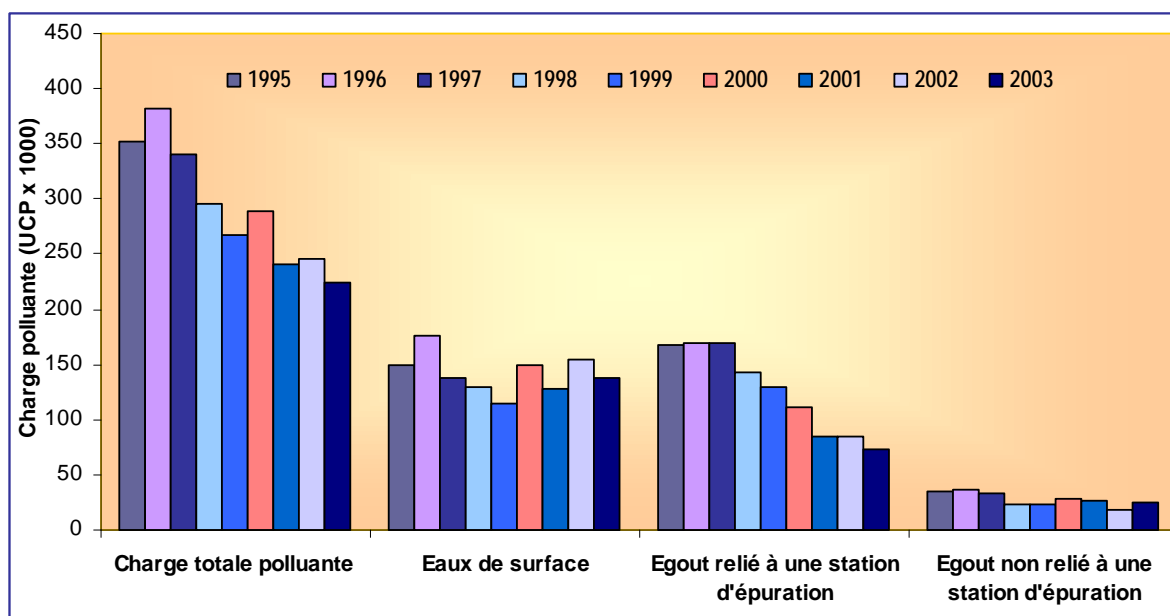


Figure 2.- Evolution de la charge polluante rejetée en fonction du milieu récepteur (1995-2003).

Source : MRW – DGRNE – Division de l'Eau, 2006.

Dans le domaine des déchets, une tendance identique se manifeste. Malgré les augmentations de production des usines du secteur, on observe une **réduction de la masse totale de déchets générés** (- 28% de 1987 à 2005), avec, parallèlement, une **augmentation importante de la quantité de déchets valorisés** (+ 52%).

2. Les thèmes importants pour le secteur

L'industrie chimique et des sciences de la vie apporte des contributions majeures aux grands enjeux planétaires d'aujourd'hui. Avec une population mondiale et un niveau de bien-être qui ne cessent d'augmenter, les questions relatives à l'énergie et aux changements climatiques, à la nourriture, à l'eau et aux soins de santé deviennent de plus en plus aiguës et difficiles à résoudre.

La chimie et les sciences de la vie sont essentielles pour répondre à ces défis. Notre industrie, qui offre déjà des **solutions**, entend continuer à l'avenir à assumer ses responsabilités en **s'engageant encore plus pour le développement durable** de la planète et de sa population, sous ses divers aspects, économique, social et environnemental.

2.1 Politique économique et développement durable

L'industrie chimique et des sciences de la vie représente près de 30% de l'activité manufacturière en Région wallonne. Elle joue à ce titre un rôle majeur. **Moteur de la croissance économique**, elle entend assurer la pérennité de l'activité industrielle en Wallonie.

Elle doit toutefois faire face à plusieurs défis :

- Une **compétition** de plus en plus forte, en particulier sur les marchés à l'exportation ;
- Une **concurrence des pays du Golfe et émergents** ;
- Une **pression financière accrue** en termes d'investissements (dépenses en R&D) ;
- Un **manque d'entrepreneuriat** ;
- Un **cadre réglementaire** de plus en plus exigeant.

Parallèlement, sa compétitivité souffre d'une structure de coût de plus en plus lourde et l'offre de travail se raréfie pour certains métiers-clés.

Le plan Marshall a jeté les bases d'une politique industrielle avec plusieurs avancées reconnues en matière de réduction de fiscalité, de formation et de R&D, principalement au travers des pôles de compétitivité. Plusieurs entreprises de notre secteur sont d'ailleurs les moteurs du **pôle santé Biowin**.

Deux exemples de collaboration efficace entre notre secteur et les autorités régionales compétentes méritent d'être cités :

- A la demande de l'essenscia wallonie, **l'Agence wallonne à l'exportation (AWEX)** a nommé en 2008 un **conseiller sectoriel** « chimie et sciences de la vie ». Comme l'a démontré une étude réalisée fin 2008, les services offerts par l'AWEX demeurent cependant trop peu connus des PME de notre secteur ;
- La Région wallonne a rejoint en octobre 2008 **l'European Chemical Regional Network (ECRN)**, réseau européen des régions chimiques, actif au niveau européen.

Attentes du secteur

Le secteur souhaite trouver, en collaboration avec les autorités compétentes, des réponses permettant de maintenir et d'encre améliorer son niveau de performance. Notre industrie doit **rester attrayante** pour les investisseurs étrangers. Soucieuse d'élargir ses débouchés, notamment sur les marchés à l'exportation, elle entend continuer à **innover** tant au niveau de ses produits que de ses procédés, en s'inscrivant **dans une perspective de développement durable**.

→ Une politique industrielle centrée sur les trois piliers du développement durable

- La politique industrielle est dépendante d'autres politiques régionales (R&D, environnement, formation, aménagement du territoire, ...). Il est essentiel de **coordonner les initiatives** entre les différents niveaux de pouvoir et les différentes administrations régionales afin de créer un environnement global favorable au tissu industriel.
- La chimie (à l'exclusion des sciences de la vie) ne fait actuellement pas partie des clusters/pôles de compétitivité en Région wallonne, malgré son poids économique au niveau régional, son potentiel d'innovation, son rôle-clé comme fournisseur des secteurs industriels en aval et son importance stratégique, au cours des prochaines décennies, dans une société en pleine mutation. La mise sur pied d'un **cluster prospectif, voire même d'un pôle de compétitivité « Chimie verte »** avec une orientation marquée en R&D, tel que proposé par essenscia wallonie en association avec l'Agrobiopole wallon, mérite d'être soutenue. En effet, le futur de la chimie passe par l'utilisation de matières premières renouvelables pour la fabrication d'intermédiaires et de produits finis, par des procédés « plus durables » et par le développement de produits à meilleur écobilan, comme le recommande d'ailleurs le High Level Group for Chemicals de la Commission européenne.
- Il est urgent de créer une **politique ambitieuse pour les spin-out**. Le potentiel de création d'entreprises, à partir des recherches effectuées par une autre entreprise, est encore insuffisamment exploité. Ceci offrirait de nouvelles perspectives pour développer des idées générées en entreprises mais sortant de leur core-business. On pourrait par exemple envisager un cofinancement du salaire du créateur de la nouvelle spin-out par la Région et la société-mère.
- Les **intérêts du secteur** doivent être **représentés et défendus au niveau européen**, dans le cadre du ECRN.
- Il est également important de promouvoir davantage la Wallonie comme **terre d'accueil pour la chimie et les sciences de la vie**, en créant un environnement fiscal favorable.

→ Un développement accru du commerce extérieur

- La **collaboration avec l'AWEX**, notamment par le biais du conseiller sectoriel « chimie et sciences », doit être **renforcée**. Il s'agit d'aider le secteur à exporter ses produits sur les marchés internationaux, par exemple via une meilleure présentation du secteur dans le cadre des missions économiques, notamment lors de l'année internationale de la chimie en 2011.

2.2 Coût du travail

Outre le prix de l'énergie et des matières premières, les **coûts salariaux** influencent fortement le prix de revient de nos produits. Les coûts salariaux en Belgique sont parmi les **plus élevés en Europe**. Ils pèsent donc lourdement sur la position concurrentielle du secteur.

Selon l'étude BAVC de 2006, le handicap salarial dans l'industrie chimique belge est de l'ordre de 10% par rapport aux pays voisins (coût par heure prestée : B=100, F=93, D=93, NL=89). Il atteint 15% pour le travail en équipe. Ce dérapage s'est aggravé au cours de la période 2007-2008, avec une augmentation des salaires de 8,6 % en moyenne. Il est fortement lié à **l'indexation automatique** des salaires, suite à une forte inflation, avec pour conséquence une pression énorme sur les ressources des entreprises. Dans le contexte de la baisse conjoncturelle amorcée au 4^e trimestre 2008, ceci pourrait peser lourdement sur l'emploi dans notre secteur.

En ce qui concerne le travail en équipe, le handicap par rapport aux pays voisins sera toutefois réduit suite à la diminution de 15,6% du précompte salarié depuis le 1^{er} juin 2009.

De même, la réduction du précompte professionnel sur les chercheurs, qui ramène le coût des chercheurs belges au niveau d'autres pays européens, constitue une véritable avancée.

Attentes du secteur

Le coût du travail étant quasi exclusivement influencé par la **fiscalité fédérale**, l'industrie wallonne de la chimie et des sciences de la vie insiste sur la **nécessité d'adopter de nouvelles mesures de réduction générale et linéaire des charges sur le travail** afin d'agir efficacement sur la politique économique régionale. Ainsi, de nouvelles **mesures visant à alléger la pression fiscale sur la rémunération du personnel**, augmentant ainsi le salaire « poche » du travailleur sans alourdir les coûts pour l'employeur, sont indispensables. Le secteur plaide pour que les autorités régionales relaient ce point au niveau fédéral.

2.3 R&D

Dans une économie mondialisée, l'innovation est devenue une nécessité absolue pour se maintenir et gagner des marchés tant intérieurs qu'internationaux. Les entreprises de la chimie et des sciences de la vie ont compris l'importance de la R&D depuis longtemps. Au cours dix dernières années, elles se sont clairement engagées dans cette voie, avec une **croissance moyenne annuelle de 9% des dépenses en R&D**, c'est-à-dire plus qu'un doublement des budgets sur cette même période.

Mais la R&D doit être aussi soutenue par les autorités publiques. C'est dans cette perspective que le gouvernement wallon a créé le plan Marshall et ses **pôles de compétitivité**. Ceux-ci ont démontré leur efficacité, chacun dans leur domaine, dont celui de la biotechnologie dans le pôle santé **Biowin** qui rassemble plusieurs entreprises-clés de notre secteur. Le renforcement des liens entreprises-universités, l'approche transversale économie-R&D-formation, les budgets dédiés constituent des éléments très positifs du dispositif mis en place. La problématique de la propriété intellectuelle souffre cependant de l'absence d'un accord-cadre sur la répartition des bénéfices entre les universités et les entreprises.

Le **nouveau décret** destiné à encadrer les **aides R&D régionales**, avec ses récents arrêtés, est aussi encourageant. Le système de remboursement de l'avance récupérable pourrait cependant aller au-delà de la somme prêtée par la Région. Le secteur s'interroge également sur les délais de traitement des dossiers, qui risquent d'être toujours longs.

Les objectifs du Conseil européen de Barcelone ne sont néanmoins pas atteints en Région wallonne. En effet, l'effort actuel des autorités publiques, Région (0,38%) et communautés (0,35%) confondues, augmenté de la quote-part fédérale pour la Région wallonne (0,17 %), atteint **0,90% de son PIB, soit en-deçà de l'objectif européen de 1%**, malgré l'augmentation de 43% du budget de la recherche en 2009.

Une autre préoccupation importante du secteur concerne **la désaffection des jeunes pour les études scientifiques et techniques**, qui risque d'amener à une pénurie de chercheurs et donc compromettre, à terme, la dynamique mise en place par le plan Marshall. Les causes et remèdes de ce phénomène sont évoqués plus loin dans ce document, dans le chapitre relatif à l'enseignement.

Attentes du secteur

essenscia wallonie plaide pour une **augmentation du budget R&D (régional et communautaire)** de façon à atteindre les 1% de l'objectif de Barcelone, notamment dans le cadre du nouveau décret sur les aides, y inclus les budgets du plan Marshall.

Les **mécanismes d'aides aux PME**, notamment via les chèques innovation et les aides tiroirs doivent être simplifiés et rendus plus accessibles.

Les **pôles de compétitivité ou clusters** doivent être étendus à d'autres domaines de développement, dont celui de la **chimie verte**.

Le secteur demande qu'une **politique de soutien aux spin-out**, similaire à celle en vigueur pour les spin-off, soit mise en place.

Au niveau fédéral, la **réduction du précompte professionnel** de 75%, actuellement accordée pour les chercheurs, devrait être **étendue au personnel administratif et technique de la recherche**. En effet, pour chaque chercheur de niveau master, on compte au moins un assistant de niveau bachelier sans qui l'expérimentation n'est pas réalisable.

2.4 Aides et fiscalité

Pression fiscale

Historiquement, les entreprises wallonnes souffrent d'une **pression fiscale et parafiscale très élevée**. Selon l'OCDE, la Belgique obtient la médaille de bronze avec une pression fiscale qui s'établit à 44,8% du PIB, soit la plus élevée d'Europe après la Suède et le Danemark.

Par ailleurs, une étude récente de Price Waterhouse Coopers (mars 2008) en matière d'attractivité fiscale place la Belgique à la 154^{ème} place sur 178 pays analysés. Nous sommes ainsi devancés par presque tous les pays européens. Ce rapport démontre que la Belgique a une pression fiscale très lourde, avec le taux d'impôt des personnes physiques le plus élevé (54%, taxe communale comprise), des cotisations de sécurité sociale personnelles dépassant 13% et des cotisations patronales de 35% sur les salaires, une TVA à 21% et un impôt des sociétés à 34%.

La pression fiscale élevée et la politique fiscale complexe dans notre pays constituent un handicap pour attirer de nouveaux investissements. Or, des réformes fiscales – qui réduisent les taux d'imposition et allègent les formalités fiscales – peuvent accroître les recettes des pouvoirs publics grâce à l'augmentation de la base imposable qu'elles peuvent engendrer.

Par ailleurs, la pression fiscale en Région wallonne est d'autant plus importante que les différents niveaux de pouvoir sous-régionaux font encore toujours usage de **l'autonomie fiscale**. Différentes taxes locales ont vu le jour dans le passé, elles ont toutes pour point commun de pénaliser l'investissement et de peser particulièrement lourd sur les entreprises intensives en capital de notre secteur.

Des **progrès** ont toutefois été réalisés les dernières années et l'essencia wallonie s'en réjouit. Ainsi, outre la **suppression de la taxe sur la force motrice**, le **précompte immobilier sur le matériel et outillage à l'état neuf** investi à partir du 1^{er} janvier 2006 a été supprimé. Par ailleurs, l'introduction des intérêts notionnels (au niveau fédéral) a permis d'alléger de manière significative la fiscalité des entreprises.

Attentes du secteur

Il est essentiel qu'un **environnement fiscal compétitif** soit mis en place en Wallonie. Cela implique de ramener le taux d'imposition global à un niveau comparable à celui des principaux concurrents européens. L'essencia wallonie plaide dès lors pour une baisse de la pression fiscale globale sur les entreprises. Cette réduction passe par un **pacte fiscal entre les différents niveaux de pouvoir** afin d'éviter « que l'on ne crée un trou pour en boucher un autre ».

Les principales demandes du secteur au Gouvernement wallon sont les suivantes :

- **Pas de nouvelles taxes** locales, provinciales et régionales sur les entreprises. Cela vaut aussi pour toute autre contribution financière demandée aux entreprises et ayant le même effet final qu'une taxe.
- D'une manière générale, un **allègement de la charge administrative** pour nos entreprises par une administration plus efficace et une simplification administrative.
- La **suppression du précompte immobilier sur le matériel et outillage installé avant 2006** pour soutenir les entreprises établies depuis longtemps sur le territoire wallon, avec une compensation de la Région wallonne pour les pertes budgétaires subies par les communes (=pacte fiscal) mais sans vase communicant à partir d'une autre nouvelle taxe industrielle.
- La suppression des **taxes environnementales** pour les entreprises qui utilisent les technologies environnementales les plus avancées.

Par ailleurs, un **assainissement des finances publiques** s'impose. Cela doit se faire après une analyse des missions, des services, des réalisations et donc de l'efficacité de tous les organes publics (pouvoirs, administrations, sociétés publiques, intercommunales...). La concurrence déloyale par le financement d'activités de service privé par les sociétés de service public doit être proscrite. De la même manière, la fraude fiscale et le travail au noir doivent être réprimés plus durement et les chômeurs mieux contrôlés.

Incitants financiers

L'objectif des aides à l'investissement est de remettre la Région wallonne sur la voie du développement économique. Elles permettent d'enclencher des **effets de levier** sur la dynamique de croissance.

Attentes du secteur

Dans le contexte de concurrence européenne, étant donné que d'autres pays continuent d'utiliser les aides à l'investissement, notre secteur demande le **maintien du système d'incitants** en Région wallonne. Le secteur est en faveur de stimulants fiscaux par le biais d'une diminution générale et linéaire des charges fiscales.

Les subsides directs tels que **les aides aux starters** et les **aides environnementales**, doivent être renforcés. En effet, les jeunes entreprises ont généralement des difficultés à générer suffisamment de cash-flows pour pouvoir bénéficier de déductions fiscales. Quant aux aides environnementales pour des investissements écologiques qui vont plus loin que ce qui est légalement prescrit, pour des investissements relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie ou pour la mise en conformité des PME, elles s'inscrivent directement dans la perspective du développement durable.

essencia wallonie plaide aussi pour d'autres aides financières agissant sur l'attractivité fiscale, à savoir la **promotion de la R&D**, **l'attraction des capitaux** (par exemple un soutien au capital à risque par des avantages fiscaux) et d'activités (centres de distribution), les incitants à la formation, les promotions à l'exportation et les aides à l'investissement par le biais de la revalorisation de la déduction pour investissement pour toutes les entreprises.

La création d'un **point d'entrée unique** pour toutes les aides et incitants économiques en Région wallonne constitue également une priorité.

2.5 Energie et climat

Plusieurs éléments sont à prendre en compte dans cette problématique d'intérêt capital pour nos entreprises, principalement celles actives dans la chimie de base.

Prix de l'énergie

a. Libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz naturel

La libéralisation des marchés de l'énergie voulue par l'Europe se met progressivement en place, même si dans certains pays, comme la Belgique, la **présence d'un quasi monopole** par le producteur historique empêche les citoyens et les industries de bénéficier pleinement des avantages de la compétition entre fournisseurs.

L'électricité et le gaz représentent une partie considérable du prix de revient des produits de l'industrie chimique. Un **approvisionnement à des conditions compétitives** constitue dès lors un élément essentiel pour la pérennité et le développement des activités du secteur.

b. Surcoûts de l'électricité verte

Les **certificats verts**, c'est-à-dire la contribution demandée par le fournisseur pour la part (quota) d'énergie verte imposée par la Région wallonne, sont une des composantes du coût de l'électricité. Ce surcoût représente en 2008 environ **10% du prix de l'électricité** industrielle. Il atteindra 15% en 2012 sur base de l'accroissement des pourcentages de quotas de certificats qui sont prévus actuellement, soit une augmentation de 1% par an. Les entreprises ayant signé en 2003 l'accord de branche « Energie-CO2 » bénéficient d'une exonération progressive de ces quotas en fonction de la consommation.

En mai 2009, une évaluation du marché des certificats verts a été réalisée par la CWaPE. Celle-ci suggère une augmentation des quotas de certificats verts de 2,25% par an jusqu'en 2020, ce qui représenterait une charge financière insoutenable pour les entreprises du secteur chimique.

c. Autres surcoûts liés à la promotion des énergies renouvelables

La mise en œuvre de la politique énergétique et climatique européenne post 2012 approuvée en décembre 2008, et plus particulièrement celle en matière d'énergie renouvelable (**directive RES**), pourrait signifier pour la Région des **coûts supplémentaires pour la mise en place d'une politique d'encouragement à l'utilisation de biomasse** « chaleur ».

Le secteur craint une répercussion sur le coût de l'énergie pour les entreprises d'autant que l'objectif belge est ambitieux et que l'Europe limite fortement les possibilités d'atteindre l'objectif national via des investissements dans d'autres pays européens. A noter que les objectifs régionaux devront encore faire l'objet de discussion entre les trois pouvoirs régionaux.

Quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES)

a. Marché actuel des quotas d'émission.

Le plan wallon d'allocation des quotas pour la période 2008-2012 prévoit une **réduction des quotas plus de 8%** par rapport aux demandes des entreprises. De plus, la Région envisage d'instaurer un **système de compensation pour surallocation** pour les entreprises n'ayant pas réalisé la production annoncée en 2004. Cette correction *ex-post* des allocations, qui est contraire à l'esprit de la directive et n'est appliquée nulle part ailleurs en Europe, équivaut à une taxe qui pourrait finalement pénaliser les entreprises à la sortie de la crise, lorsqu'un besoin important de quotas se fera ressentir.

b. Réserve pour nouvel entrant.

Ce même plan wallon d'allocation prévoit une alimentation progressive par la Région de la réserve wallonne pour nouvel entrant, via un transfert de la réserve flamande, ceci pour faire face à la forte demande supposée d'allocations supplémentaires par un autre secteur industriel.

Bien que cette demande soit légitime si le besoin réel existe, son ampleur fait en sorte que la réserve sera très **rapidement épuisée**, et le mécanisme de remplissage n'est pas sans laisser de doutes quand à son efficacité.

c. Révision post 2012 du marché des quotas d'émission.

La nouvelle directive européenne Emission Trading System (ETS) régulera le marché des quotas d'émission après 2012. Les allocations se feront par la **mise aux enchères de 20% des quotas en 2013 pour atteindre 70% en 2020 et 100% en 2027**. Cependant, les secteurs « exposés », présentant un risque sérieux de « fuite de carbone » c'est-à-dire de délocalisation des activités, pourront continuer à recevoir jusqu'à 100% de quotas gratuits sous certaines conditions. La plupart des sous-secteurs de la chimie devraient faire partie de cette catégorie. La liste définitive des secteurs exposés est attendue pour fin 2009.

Certaines entreprises devront cependant acquérir des quotas aux enchères. Il faudra également tenir compte des **coûts indirects** des quotas au travers du prix de l'électricité (**estimés à 81 millions d'euros par an pour nos entreprises**).

L'établissement des différents objectifs régionaux (recyclage des recettes d'enchères ETS mais aussi l'effort demandé aux non ETS) devra aussi faire l'objet de discussions entre gouvernements régionaux.

Les accords de branche « Energie-GES »

a. Accord de branche essenscia wallonie – Région wallonne (2003-2012)

Les 15 entreprises les plus intensives en énergie de notre secteur se sont engagées volontairement depuis 2003 dans un accord de branche visant à **améliorer l'efficacité énergétique** de leurs activités et à **réduire les émissions spécifiques de CO2 de 16%** par rapport à 1999. Elles ont été rejointes depuis par une quinzaine d'entreprises moins intensives. Les résultats sont conformes aux objectifs, même si la crise a quelque peu ralenti l'effet des améliorations réalisées.

Suite à une évaluation approfondie réalisée début 2008, le secteur a même revu son objectif sectoriel à la hausse et compte atteindre **20% d'amélioration d'ici 2012**, à condition toutefois qu'un redressement économique prenne place.

Ces engagements sont conditionnés par le respect du Gouvernement wallon de ses obligations en matière de taxes régionales et d'allocation de quotas de CO2.

b. Accord de branche (2013-2020) à l'étude

L'Europe s'est engagée pour 2013-2020 dans une politique énergétique et climatique ambitieuse au niveau des émissions de CO2 et de l'utilisation d'énergies pauvres en carbone. Les régions devront inévitablement réaliser la plus grande part de ces objectifs sur leur territoire, ce qui impliquera certainement leurs industries.

Le secteur étudie la **possibilité d'un accord de branche « nouvelle génération »** pour la période 2013-2020, qui s'inscrirait pleinement dans l'esprit de développement durable, englobant le cycle de vie énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des produits, ainsi que les aspects liés au transport des matières premières et des produits ainsi que l'utilisation d'énergie renouvelable sur le site.

Attentes du secteur

Vu les inquiétudes du secteur face à cette problématique, il conviendrait :

→ En ce qui concerne le prix de l'énergie

- de poursuivre la politique de libéralisation des marchés de l'énergie, en s'assurant au niveau régional d'une **complète transparence et accessibilité du marché régional** (transport local et distribution essentiellement) par un contrôle fort et indépendant de la part du régulateur (CWaPE).
- de maintenir l'exonération des certificats verts pour les entreprises signataires d'accord de branche, au niveau actuel, qui est prévu jusqu'en 2012 et de prolonger cette exonération jusqu'en 2020.
- que l'Europe permette un maximum de flexibilité pour que les objectifs nationaux et européens puissent être atteints en matière d'énergie renouvelable.
- que le partage futur de la **charge entre régions en matière d'énergie renouvelable se fasse de manière linéaire entre régions** et tienne ainsi quelque peu compte de la réalité économique.

→ Dans le cadre de la politique climatique

- d'**abandonner le projet de correction ex-post** des allocations de quotas CO2, certainement pour les entreprises signataires d'un accord de branche, afin d'assurer l'équité dans le cadre du système des quotas au niveau européen.
- d'assurer une **complète transparence au niveau de la distribution des quotas issus de la réserve** aux nouveaux entrants, ainsi qu'au niveau du système de remplissage, afin que les nouvelles installations souhaitant bénéficier de cette réserve soient informées des quantités encore disponibles dans la réserve.
- de mettre en place dès 2012 un mécanisme de **recyclage des revenus des enchères** des quotas d'émission, en priorité **orienté vers les entreprises signataires d'accord de branche** qui participent aux enchères (sous forme de réduction de taxe ou de coût du travail, d'aide à l'investissement ou autre...), cela afin d'ainsi compenser les coûts d'achat des quotas initiaux.

→ Concernant les accords de branche « Energie-GES »

- de garantir jusque fin 2012 les **compensations** données aux signataires de l'accord, plus particulièrement **concernant les certificats verts**, mais également le respect des **conditions préférentielles d'allocation des quotas d'émission (pas de correction ex-post)**.
- de soutenir ces **accords de branche dits de « nouvelle génération » par les mêmes contreparties** que pour l'accord actuel, à savoir le maintien de prix compétitifs de l'énergie (via l'exonération de certificats verts p. ex au niveau de ceux consentis en 2012) et un juste retour des coûts engendrés par l'achat aux enchères des quotas (recyclage via exonération de taxe ou aide à l'investissement URE p. ex).
- de **limiter après 2012 les surcoûts énergétiques** aux signataires de ces accords de branche dits de « nouvelle génération » via l'exonération et le plafonnement de quotas de certificats verts au niveau de ceux consentis en 2012.

2.6 Mobilité

La mobilité participe de façon décisive au développement économique de la Région wallonne. La situation géographique centrale de la Wallonie ainsi que ses **excellentes connexions** (en terme de nombre mais pas en ce qui concerne leur état) **aux réseaux européens** routier, ferroviaire et fluvial sont une des raisons qui attirent les investisseurs. Pour l'industrie chimique et des sciences de la vie, qui doit importer ses matières premières et qui exporte près de trois-quarts de sa production vers les autres pays de l'Union européenne, ce sont bien sûr des atouts cruciaux.

La Wallonie est, d'une manière générale, relativement moins confrontée à des problèmes réels de congestion et d'accessibilité, comparé aux autres Régions du pays. Toutefois, le transport de marchandises par route ne cesse d'augmenter, en Wallonie aussi. Une raison supplémentaire à la **croissance du trafic routier** est le développement économique des pays d'Europe centrale et orientale. Par ailleurs, notre région est aussi une **zone de transit**. A cela s'ajoute la forte croissance du transport de personnes, surtout pendant les heures de pointe.

La chimie utilise toutes les formes de transport. A côté des aspects de coûts et de logistique, la **sécurité** est aussi un facteur important à prendre en considération dans le transport des produits chimiques et des sciences de la vie.

Le **coût du transport de matières premières** est loin d'être négligeable pour notre secteur. Il peut en effet s'élever jusqu'à 15% du prix de revient pour certains produits. Les coûts logistiques doivent donc être maintenus sous contrôle afin de préserver la position concurrentielle de nos entreprises.

Par ailleurs, le **transport par pipelines** est très important pour le secteur chimique. De gros volumes de matières premières, de produits intermédiaires ou de produits finis sous forme liquide ou gazeuse peuvent ainsi être transportés de la manière la plus sûre qui soit. De plus, le transport par pipeline est écologique.

Attentes du secteur

Il faut à tout prix **mettre fin à la dérive monomodale routière** des deux dernières décennies qui entraînera tôt ou tard un engorgement, non pas en mettant en place des entraves, mais bien en promouvant les **modes de transport alternatifs** pour les marchandises et les personnes.

Cela devrait se traduire concrètement par :

- Une politique pertinente et accélérée d'**investissements** en infrastructures de transport et en terrains à vocation industrielle et logistique, liée à une véritable stratégie régionale de transport multimodale, cohérente, à portée internationale et qui soit en cohérence avec d'autres compétences régionales.
- Un meilleur **entretien des infrastructures** de transport existantes (revêtement des autoroutes, dragage des canaux pour leur rendre leur gabarit maximum).
- Un accès plus facile aux zonings industriels par le **transport en commun** en repensant notamment les schémas d'exploitation des TEC.
- Une harmonisation et une simplification des impositions en matière de travaux pipelines (décret impétrants et législation fédérale).

2.7 Enseignement

L'industrie chimique et des sciences de la vie est un secteur de haute technologie et doit donc faire appel à de nombreux **cadres et techniciens hautement qualifiés**. La demande pour ces profils spécialisés est importante et se heurte souvent à des phénomènes de pénurie. Cette demande est en augmentation en raison des départs à la retraite dans nos entreprises (papy boom) et de la croissance fulgurante du sous-secteur « industrie pharmaceutique ». Un enseignement performant, qui forme des jeunes susceptibles répondre à la demande, est donc indispensable.

Enseignement obligatoire général

Tous les trois ans, l'OCDE teste, dans plus de 30 pays, les capacités des élèves de 15 ans en lecture, maths et sciences. Il ressort de ces enquêtes, depuis 2000, que **les résultats de l'enseignement en Communauté française sont insuffisants**, surtout si on les met en regard des budgets importants qui lui sont consacrés.

Les résultats pointent aussi d'autres lacunes dans notre enseignement : écarts importants entre élèves forts et faibles, gaspillage de temps et d'argent par la pratique abusive du redoublement (lié au taux d'échec important), problématique de la relégation vers l'enseignement technique et professionnel...

Les résultats sont particulièrement inquiétants en **sciences** (486) et en mathématiques (490), surtout si l'on compare avec les résultats de l'enseignement en Flandre (529 en sciences et 543 en mathématiques), pourtant identique au nôtre il y a trois décennies. Or, ces matières constituent les voies royales vers les filières scientifiques et techniques supérieures, **porteuses d'emploi et pourtant désertées** (le nombre d'inscrits en ingénieur industriel a ainsi diminué de moitié entre 1993 et 2008). La prise de conscience de ce problème se traduit par une multiplication des initiatives, encore trop peu structurées, visant à renforcer l'enseignement dans ces matières.

La charge horaire d'un élève du secondaire est passée de 36 à 32 heures, principalement pour des raisons budgétaires. Se sont également rajoutés, au cours des années, de multiples cours à options. L'enseignement de base se trouve donc réduit à la portion congrue. Avec la diminution des heures, c'est aussi la **notion d'effort** et de valorisation de celui-ci qui a été atteinte.

La **connaissance des langues** au sortir des études est insuffisante et pas assez pratique. La nécessité d'améliorer les compétences en néerlandais et en anglais, langues indispensables dans nos entreprises, commence à être prise en compte. En témoignent les initiatives de plus en plus nombreuses des écoles en immersion.

En tant que secteur industriel, on observe également un manque de connaissances des enseignants quant aux divers métiers auxquels mènent les études supérieures, ce qui ne contribue pas à aider les élèves à choisir leur orientation en fin de secondaire.

Attentes du secteur

Voici les pistes d'amélioration proposées par le secteur :

- Augmenter **la pratique de la remédiation** (par exemple avec des professeurs en fin de carrière), du rattrapage pour les cours pour lesquels les élèves enregistrent des résultats trop faibles, tout en octroyant des dispenses pour les cours réussis.
- Donner **plus de sens à l'enseignement des sciences, en abordant celles-ci de manière plus pratique** (manipulations de laboratoire, projets de démarche scientifique exposés par des invités extérieurs) via la mise sur pied d'un centre de didactique des sciences interuniversitaire, en association avec les entreprises, et doté de moyens conséquents.
- Multiplier **les écoles d'immersion en langues** avec des échanges de professeurs « natives speakers » et en axant l'enseignement sur les aspects pratiques.

- Organiser des formations/informations **pour enseignants** en vue **d'illustrer les métiers des différents secteurs**, des visites d'entreprises pour enseignants, des stages pour futurs professeurs.
- Rationnaliser **l'organisation générale de l'enseignement**, en osant parler sans tabou des freins à l'efficacité (multitude des réseaux, gestion des fins de carrière, multiplication des options disponibles, année scolaire de plus en plus courte...) et, avec les moyens qui pourraient ainsi être dégagés, mettre en place une véritable politique RH pour les enseignants, avec formation continuée, revalorisation sociale et salariale.

Enseignement technique et professionnel

Malgré tous les efforts entrepris, **l'enseignement technique et professionnel** est toujours perçu comme une filière de **relégation** pour des élèves ayant subi des échecs dans l'enseignement général. C'est particulièrement dommage car ces filières regorgent de possibilités professionnelles valorisantes tant du point de vue des métiers proprement dits que des salaires. Par ailleurs, l'état de vétusté, voire de délabrement, de nombreux établissements d'enseignement technique et professionnel n'améliore pas l'attractivité de ces filières.

L'enseignement technique et professionnel est censé mener directement à un emploi. A ce titre, il devrait transmettre **le savoir-être et les valeurs du monde professionnel** telles que la motivation, la rigueur, le respect des règles, la ponctualité, le travail en équipe, la politesse, l'autonomie, l'initiative... La méconnaissance de ces valeurs constitue un sérieux handicap au recrutement des jeunes issus de ce type d'enseignement.

Trop souvent, les élèves diplômés de l'enseignement technique ou professionnel ne peuvent démontrer les connaissances et les compétences requises pour le métier correspondant à leur diplôme. Ceci résulte en partie du **manque d'échanges et de dialogue entre les écoles et les entreprises**. Plusieurs initiatives récentes telles que l'organisation de stages en entreprises, la consultation des secteurs pour l'équipement des « Centres de technologie avancée » (CTA) constituent cependant des signes encourageants.

Attentes du secteur

Voici les pistes d'amélioration proposées par le secteur :

- **Renforcer l'attractivité de ces filières en les revalorisant**, par exemple en établissant un tronc commun d'études générales et techniques de longue durée (jusqu'à 15 ans dans le modèle finlandais), et en modernisant/rénovant les établissements d'enseignement technique et professionnel.
- **Développer les liens entre les écoles et les entreprises en encourageant ces dernières à accueillir des étudiants stagiaires**, en exploitant la présence de techniciens issus de l'industrie dans les Centres de technologie avancée, mais aussi en utilisant les possibilités de formation pour les professeurs et élèves dans les centres de compétence, notamment le Cefochim pour la chimie et les biotechnologies.
- **Ajuster les études aux métiers** par une vérification extérieure et indépendante des qualifications, et donc l'harmonisation, dans un délai très court, de la formation et du certificat de qualification sur base de fiches-métiers, elles-aussi harmonisées et tenues à jour.

Enseignement supérieur (hautes écoles & universités)

Les étudiants issus de notre enseignement supérieur possèdent un **haut niveau de connaissances** même si celles-ci sont souvent trop théoriques (surtout à l'université, beaucoup moins dans les hautes écoles). Ceci est le résultat d'un **enseignement encore trop abstrait**. Des tentatives d'apprentissage par projet, susceptibles de donner du sens aux études, sont toutefois en cours.

Les **taux d'échec** restent également très élevés et constituent un facteur de démotivation des jeunes. La **pédagogie universitaire**, souvent reléguée au second plan après la recherche, est en partie responsable de cet état des choses.

On constate aussi une **fragmentation importante de l'enseignement supérieur** (la Communauté française est l'entité qui compte le plus d'établissements d'enseignement supérieur au km²), avec pour conséquence un gaspillage énorme de ressources. **Certes**, des regroupements sont en cours au sein des académies universitaires, avec une intégration progressive des hautes écoles. Ceci n'est pas sans risque car l'enseignement dispensé par les hautes écoles pourrait ainsi perdre son caractère « professionnalisant » alors qu'il mène à des métiers indispensables pour nos entreprises. A cette fragmentation s'ajoute la démultiplication de diplômes dans une même spécialité et la création de nouvelles formations « dans l'air du temps », mais sans réels débouchés nouveaux en termes d'emploi.

Les relations entre le monde des entreprises et celui de l'enseignement supérieur se sont pourtant améliorées. Les raisons de cette évolution positive sont les suivantes :

- le plan Marshall qui conditionne l'octroi de crédits R&D à une collaboration Académies/Entreprises ;
- la prise de conscience d'intérêts convergents (politique de spin-off, importance de la recherche fondamentale, fertilisation croisée...);
- la mise en œuvre de Bologne, avec sa finalité spécialisée orientée qui prévoit des stages en entreprises ;
- la concurrence accrue entre universités, avec la volonté de chaque entité de placer « ses » étudiants dans le monde professionnel ;
- l'existence de structures de dialogue (pôles de compétitivité, UWE-LIEU, CPS...), cependant encore trop peu formalisées.

Malgré cela, les universités ont tendance à percevoir la volonté des entreprises d'engager un véritable dialogue sur l'**adéquation Formation/Emploi** comme une ingérence. Ce dialogue a pourtant eu lieu au sein des hautes écoles, sans que la qualité de leur enseignement ne soit remise en question par aucun acteur.

Attentes du secteur

L'enseignement supérieur doit mieux correspondre au marché du travail. Le secteur demande de :

- Revoir la **pédagogie et le contenu des enseignements**, en insistant sur l'**apprentissage par projets** (vrais travaux pratiques, séminaires, professeurs invités issus des entreprises) et en menant une réflexion enseignement supérieur/entreprises sur les acquis de la formation (Learning Outcomes).
- Prévoir pour toutes les études à finalité industrielle la possibilité de **stages en entreprises de durée assez longue** (minimum 3 mois, tel que demandé par les entreprises), conjointement encadrés (enseignement-entreprise), validés par l'institution d'enseignement et valorisés dans le parcours de l'étudiant.

L'enseignement supérieur doit dépasser les clivages sous-régionaux et philosophiques et évoluer vers un **regroupement en pôles de compétence**.

L'idée d'un **benchmarking de l'enseignement supérieur** de type PISA devrait aussi être envisagée.

2.8 Formation professionnelle

La formation est très capitale dans le secteur de la chimie et des sciences de la vie. En effet, il est essentiel de disposer d'une **main d'œuvre bien formée pour répondre aux défis d'une industrie de plus en plus sophistiquée** (qualité, productivité, sécurité, respect de l'environnement...).

Le secteur consacre 1,6% de sa masse salariale à la formation, avec un taux de participation important (65% des travailleurs).

Depuis 2003, **un centre de formation sectoriel, le Cefochim**, a été mis en place grâce à l'intervention financière des Fonds de formation sectoriels. Il a été labellisé « Centre de compétences » en mai 2006 grâce à une collaboration accrue avec le Forem. Outre les dispositifs de formation des **travailleurs du secteur**, le Cefochim a développé, suite à cette labellisation, des volets de formation pour « **demandeurs d'emploi** » et « **enseignants/étudiants** ». Le Cefochim est ainsi devenu le premier acteur de formation dans les métiers de production du secteur de la chimie et des sciences de la vie. Dans le cadre du plan Marshall, le Cefochim constitue le **centre de référence du pôle de compétitivité Biowin** et assure, dans ses locaux, une partie importante des formations mises en place par le pôle.

En 2008, les heures de formation dispensées au Cefochim s'élevaient à plus de 80.000 heures/hommes, dont 30.000 à l'attention des « demandeurs d'emploi ». Ces formations pour demandeurs d'emploi garantissent, dans la majorité des cas, de décrocher un emploi stable (plus de 80% de mise à l'emploi après formation). Les formations pour travailleurs représentent plus de 50% de la capacité du centre, dont la moitié est réalisée dans le cadre de Biowin.

Attentes du secteur

Le secteur demande :

- Une possibilité pour les centres de compétence de délivrer des certificats de qualification équivalents aux niveaux 5-6-7-8 du système européen.
- Un **régime fiscal préférentiel** pour les heures de formation pour travailleurs.
- Une limitation des absences autorisées sous le couvert de congés-éducation pour des formations n'ayant pas une liaison directe avec le travail.

2.9 Environnement

Les questions environnementales avec, en filigrane, la question du devenir de notre planète, sont au centre des préoccupations. Le secteur de la chimie et des sciences de la vie, longtemps critiqué pour les conséquences potentiellement néfastes de certains de ses produits et processus de production sur l'environnement, s'est engagé depuis plusieurs décennies dans **l'amélioration continue de ses performances environnementales.**

En 1991, le secteur a officiellement adhéré, avec l'ensemble de ses entreprises, au programme internationalement reconnu du « Responsible Care ». Les entreprises du secteur s'engagent ainsi à rechercher une amélioration constante de leurs performances environnementales et à communiquer ouvertement sur leurs prestations.

Malgré ses bonnes performances actuelles et les **nombreuses solutions qu'elle apporte à certains problèmes environnementaux**, la chimie est encore trop souvent et injustement perçue comme « part of the problem ». Des attaques relayées par les médias en quête de sensationnalisme et des d'informations simplistes, souvent erronées suscitent, chez le grand public et les riverains des entreprises, la peur et le rejet du monde industriel. C'est le célèbre « phénomène NIMBY ».

Face à ces craintes, le législateur répond en adoptant une **profusion de textes législatifs**, souvent **complexes**. Il en résulte une législation instable, créant une **insécurité juridique** et entraînant des **coûts d'exploitation liés à l'environnement qui sont en perpétuelle augmentation** (33% plus élevés qu'en 1993), pour une **efficacité coûts-bénéfices contestable**. Dans ce contexte, il est parfois bien difficile pour notre industrie de se développer, voire même de se maintenir.

Le secteur de la chimie et des sciences de la vie est innovant, responsable et volontariste. Il doit être reconnu comme un **maillon essentiel de développement tant économique qu'environnemental** et soutenu en tant que vecteur de bien-être en Région wallonne.

Attentes du secteur

Le développement des entreprises ne peut se concevoir que dans le cadre d'une **réglementation environnementale efficace et proportionnée**. Ceci doit se traduire dans les faits :

- Par le recours, préalablement à toute autre mesure ou comme alternative à l'application de mesures réglementaires, aux **démarches volontaires** à l'instar des conventions environnementales conclues entre l'industrie et les pouvoirs publics, qui présentent l'avantage, **dans un rapport gagnant-gagnant**, d'inciter le secteur industriel à anticiper et à favoriser, sur une base volontaire, des solutions rentables, adaptées et susceptibles d'atteindre plus rapidement les objectifs poursuivis que par la voie législative traditionnelle. L'accord de branche Energie-GES en témoigne. De tels accords doivent bien évidemment prendre en compte les possibilités réelles de mise en œuvre par les entreprises. En ce sens, il y aurait lieu d'adapter le décret « fiscal » relatif aux déchets de manière à rendre praticable le mécanisme d'exonération par voie d'accord volontaire.
- Par une **participation active à l'élaboration de directives européennes** permettant, en amont du processus d'adoption d'une directive, **de faire valoir les aspects socio-économiques** spécifiques à la Région wallonne. Durant le processus d'élaboration, des rencontres régulières entre les fonctionnaires concernés et des représentants industriels, ou même l'accompagnement des premiers par les seconds, constituerait une avancée. La révision de la directive IPPC et le dossier de la future directive NEC II relative aux plafonds nationaux d'émission de certains polluants acidifiants, dont les enjeux sont considérables, sont deux exemples de ces discussions menées au niveau européen. La réalité socio-économique wallonne (territoire exigu avec une forte densité de population) doit être ici prise en compte, de même qu'au niveau intrarégional.
- Par une **transposition fidèle et raisonnée des directives européennes**, c'est-à-dire **sans particularisme**, lesquels rendent la gestion des entreprises plus compliquée et alimentent un phénomène de concurrence déloyale. L'objectif est d'atteindre une réelle harmonisation des législations communautaires au sein des Etats membres. Par ailleurs, là où une directive autorise

les Etats membres à certaines souplesses de manière à tenir compte de réalités techniques et économiques de terrain, il y a lieu de permettre un recours. La future transposition de la directive « Normes de qualité environnementale » dans le domaine de l'eau devrait suivre ces principes.

- Par des **textes régionaux tenant compte des impacts socio-économiques** (systématiquement et soigneusement chiffrés) et **bâti sur des fondements scientifiques indéniables**, ce qui s'inscrit dans la droite ligne du concept des trois piliers du développement durable.
- Par la **fixation d'objectifs de résultats** (et non de moyens), ces derniers étant laissés à la liberté de l'entreprise, qui connaît bien ses procédés et ses produits. Ceci se traduit également par une plus grande **participation des acteurs de terrains à l'élaboration de textes législatifs**.
- Par une **stabilité réglementaire**, qui n'est pas synonyme d'immobilisme, mais qui vise tant **une vision à long terme des réformes à entreprendre** que la mise en place d'une réglementation complète et précise (décret et arrêtés d'exécution publiés en même temps, c'est-à-dire pas de traitement d'urgence, pas de « réformettes » successives, bonne articulation entre les régimes antérieur et nouveau (par exemple pour les sols), possibilité de délai de mise en conformité...).

A cet égard, les points à considérer en priorité sont :

- Dans le domaine de l'aménagement du territoire, comme demandé également par l'UWE, la mobilisation suffisante d'espaces réservés aux activités économiques de manière à concilier au mieux les zones réservées aux dites activités économiques avec les autres zones, mais aussi par une politique de reconditionnement des parcs existants.
 - Dans le domaine de l'environnement, la prise en compte des cycles d'investissement, notamment lors des révisions des permis IPPC.
- **Dans le cadre de plans d'actions généraux, par des mesures orientées sur un nombre limité de problèmes réels**, avec une communication ciblée, cohérente et basée sur des réalités scientifiques, ce qui est essentiel pour éviter des croyances et des amalgames réducteurs. A cet égard, la stratégie régionale Environnement-Santé qui est cours d'élaboration offre, avec son saupoudrage sur 92 actions, un beau contre-exemple.
 - Par **l'amélioration des procédures**, c'est-à-dire une harmonisation et une simplification des reportages via, notamment, des formulaires adaptés et une gestion rationnelle des données environnementales.

2.10 Prévention des risques d'accidents majeurs

En vertu de la directive européenne concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (« Directive Seveso »), les Etats membres sont tenus d'adopter une **politique d'aménagement du territoire appropriée aux abords des établissements dits « Seveso »** afin de limiter les risques potentiels d'accidents majeurs.

Cette politique d'affectation ou d'utilisation des sols est une compétence régionale et doit prendre en compte la nécessité, à long terme, de **maintenir des distances appropriées** entre les établissements « Seveso » et les zones alentour (habitations, entreprises, zones publiques, voies de transport importantes, zones de loisirs...). Pour les établissements existants, il faut veiller à ne pas accroître les risques pour les personnes.

Le cadre de cette réglementation a été repris dans le **CWATUP** mais des arrêtés d'application doivent préciser les critères d'acceptation des diverses implantations.

Attentes du secteur

En ce qui concerne la politique d'aménagement du territoire, le secteur demande que les critères évoqués plus haut tiennent compte des **réalités de terrain**, comme par exemple l'existence de plans d'urgence dans les entreprises avoisinantes. Il est également important de ne pas se démarquer des critères qui servent de **référence dans les pays voisins**, ce qui compliquerait inutilement la gestion des entreprises situées en Région wallonne.

Par ailleurs, il est important d'éviter toute confusion dans le chef des citoyens entre ces zones définies dans le cadre de l'aménagement du territoire et les zones de planification d'urgence du ressort des autorités fédérales.

2.11 Politique de sécurité des produits

Cette matière est en plein remaniement suite à l'adoption et la mise en œuvre des **règlements européens concernant les produits dangereux, REACH (enregistrement, évaluation et autorisation de production et utilisation) et CLP (classification, étiquetage et emballage)**. Ces deux nouveaux règlements ont pour but d'assurer une meilleure protection de la santé humaine et de l'environnement. Le secteur soutient pleinement ces objectifs. Il craint cependant que leur application entraîne des coûts supplémentaires importants, en particulier pour les PME, déjà durement touchées par la crise...

Dans le cadre de REACH-CLP, un programme de sensibilisation, d'information et d'aide aux entreprises (WALRIP) a été mis en place par essenscia wallonie avec le soutien de la Région wallonne. Il s'adresse aux entreprises du secteur chimique mais aussi à des entreprises utilisatrices de produits chimiques issues d'autres secteurs. Ce programme est prévu jusque fin 2009.

L'application de REACH devra faire l'objet d'un suivi de la part des autorités.

Par ailleurs, les textes de législation nationale et régionale existants, qui font référence à la classification des produits dangereux, devront être accordés.

Attentes du secteur

essenscia wallonie demande aux autorités wallonnes de :

- Poursuivre leur **soutien au programme WALRIP** d'accompagnement des entreprises pour l'année 2010.
- Se coordonner avec les autres Régions et le fédéral en vue d'une **harmonisation des compétences** aux différents niveaux, de manière à éviter une surenchère entre les services d'inspection, ou des interprétations divergentes.
- Participer activement, au niveau européen, aux **discussions sur les adaptations des directives environnementales** (Seveso, Déchets,...).
- **Implémenter rapidement les directives adaptées, en modifiant les autres législations régionales** concernées, et sans introduire de réglementations plus détaillées, ce qui pourrait nuire à la compétitivité des entreprises chimiques face à d'autres entreprises européennes.
- Collaborer avec les autorités fédérales à la **sensibilisation de tous les acteurs** de la chaîne industrielle jusqu'aux consommateurs.



essenscia wallonie

Diamant Building
Boulevard Auguste Reyers 80
B-1030 Bruxelles
T 02 238 98 58
F 02 230 71 18
wallonie@essenscia.be
www.essenscia-wallonie.be

Section régionale pour la Wallonie de la fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie ASBL

